



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'INSTALLATION D'APPAREILS DE LEVAGE (GRUES)**

(A adresser en deux exemplaires)

L'attention des entreprises est attirée sur l'intérêt qu'elles ont à remplir convenablement la présente demande et à constituer le dossier conformément aux prescriptions ci-dessous.

INFORMATIONS GENERALES

Adresse des travaux :

.....

Emplacement de la grue :

.....

Du : Au :

Existe-t-il des grues actuellement en place à proximité du chantier : Oui Non

DEMANDEUR

Nom :

Adresse :

.....

N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés :

Personne responsable du chantier :

Portable : Téléphone :

Télécopie : Email :

Personne à joindre et n° de téléphone portable (joignable 24h/24 en cas d'urgence):

.....

CARACTERISTIQUES, MODE D'INSTALLATION ET HAUTEUR DES GRUES

Référence sur le plan	Marque	Type	Longueur		Hauteur sous crochet ¹			Hauteur au-dessus du plus haut immeuble survolé ²
			Flèche	Contre flèche	Sans ancrage ni haubannage		Avec ancrage au bâtiment ou haubannage	
					Sur châssis avec lest	Sur tronçon scellé dans le sol		
A								
B								
C								
D								
E								

APPAREILS DONT LES AIRES D'EVOLUTION SE RECOUPENT

Références sur le plan	Distance entre fûts ³	Distance verticale entre flèches ⁴

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT :

- ✓ Un plan parcellaire faisant apparaître le contour du chantier, l'implantation de la construction, l'indication par une croix des établissements publics, l'aire ou les aires de travail de la ou des grues ;
- ✓ L'indication de la hauteur des immeubles contigus ou voisin susceptibles d'être survolés ;

¹ Indiquer la hauteur sous crochet dans la colonne correspondant au mode d'implantation.

² Cette hauteur ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

³ La distance entre fûts doit être au moins égale à la longueur de la plus grande des deux flèches augmentées de 2 mètres.

⁴ Il s'agit de la distance verticale entre le point le plus bas (crochet ou contrepoids) de la flèche la plus haute et le plus haut de l'autre flèche. Cette distance ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

- ✓ L'accord de l'Autorité compétente dans le cas d'une implantation de l'engin sur la voie publique. Dans ce cas, présenter un plan d'installation de chantier au 1/200è ;
- ✓ L'attestation d'un bureau de contrôle concernant la compatibilité du sol de fondation en fonction des contraintes exercées par l'appareil (charges et surcharges statiques et dynamiques).
- ✓ Certificat de conformité en fonction de l'année de fabrication & de mise en service ;
- ✓ Notice technique du fabricant de l'appareil ;
- ✓ Attestation sur l'honneur du propriétaire de la grue attestant du maintien en conformité de l'engin ;
- ✓ Photocopie de l'autorisation de conduite ;
- ✓ Attestation de responsabilité civile de l'entreprise ;
- ✓ Si les grues relèvent de plusieurs entreprises : l'accord écrit conclu entre celles-ci pour désigner le responsable unique du système de gestion d'interférences des engins pendant toute la durée du chantier.

Le présent dossier doit être constitué en 2 exemplaires et adressé à la Mairie de Saint-Julien-les-Villas 3, rue de l'Hôtel de ville (10800).

REMARQUES :

- ✓ Il est rappelé qu'il appartient à l'entreprise de prendre les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la stabilité de la grue, lorsque la vitesse du vent annoncée par Météo France dépasse la vitesse maximale de résistance de celle-ci au vent.
- ✓ Il est entendu que les charges ne doivent pas survoler les voies publiques ou privées sauf accord des propriétaires concernés.
- ✓ Dans le cas où la flèche ou le contrepoids d'un appareil passera au-dessus d'une propriété bâtie, la partie la plus basse de l'un de ces éléments (crochet en position haute pour la flèche) devra survoler la partie la plus haute de l'immeuble d'au moins deux mètres.
- ✓ Le propriétaire de la grue se doit de respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Cadre destiné à l'entreprise :

Je soussigné(e) ;, représentant de la société.....
 faisant la
 demande d'implantation d'une (de) grue(e) pour le chantier situé.....

- Certifie exact les renseignements contenus dans la présente demande,
- Certifie que le choix des caractéristiques et les conditions d'installation de l'appareil sont adaptées pour toute la durée du chantier, tenant compte de l'évolution des travaux, de l'environnement et de la compatibilité du sol de fondation ou d'ancrage,
- M'engage dès les vérifications et contrôles demandés à faire parvenir aux services techniques de la commune situé au 65 rue Carnot (10800), un exemplaire des rapports et m'engage à effectuer sans délai les interventions qui y sont consignées et qui pourraient avoir des conséquences graves en ce qui concerne la sécurité,
- Reconnaît ne pouvoir prétendre à aucun recours contre la commune de Saint-Julien-les-Villas dans le cas d'accidents survenus aux tiers à la suite d'une fausse manœuvre de l'appareil, de son effondrement sur la voie publique ou de la chute de celui-ci sur des parties privées.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

Cadre réservé à la Commune :

Décision de l'Administration :

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

Observations particulières :

Fait à Saint-Julien-les-Villas, le

Le Maire,

Jean-Michel VIART